



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

CERTIFICATEURS : informations voir site France VAE ([France VAE | Bienvenue sur le portail de la VAE](#)) Contact DEETS Guadeloupe : Unité des certifications et de la VAE : (deets971.certification@deets.gouv.fr)

Travail-emploi-gouv.fr

La VAE ou Validation des Acquis de l'Expérience, issue de la Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002, est un moyen d'obtenir une certification professionnelle en faisant valoir les compétences acquises tout au long de sa vie. Comment ? Tout simplement en partant de son expérience professionnelle ou personnelle.

La VAE est une **voie d'accès à la certification** au même titre que la **formation initiale** (scolaire ou universitaire), l'**apprentissage** ou la **formation professionnelle continue**.

Autrement dit, grâce à la VAE, toute personne peut faire reconnaître ses expériences au travers d'une certification professionnelle (diplôme, titre professionnel, CQP...). Peu importe son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation.

Pour effectuer un parcours France VAE, le diplôme visé par le candidat doit faire partie de la Liste des certifications actives via France VAE. (loi de décembre 2022)

Si le projet du candidat ne remplit pas ces conditions, alors il devra passer par le parcours VAE issu de la loi de 2002...

Conformément aux exigences du Référentiel National Qualité (Qualiopi), l'organisme s'engage à :

- Proposer un accompagnement adapté aux besoins du candidat.
- Informer clairement sur les modalités, délais, coûts et conditions de déroulement.
- Fournir des ressources fiables pour la réalisation du Livret 2.
- Respecter la confidentialité des données du candidat.
- Accompagner la préparation à l'entretien jury.

OBJECTIF :

L'accompagnement a pour objectif d'apporter une aide méthodologique au candidat à la VAE pour élaborer son dossier de VAD et, le cas échéant, pour le préparer à l'entretien avec le jury de VAE ainsi qu'à une mise en situation professionnelle (si nécessaire).

Pour le candidat, les exigences de la démarche sont de :

- *S'inscrire dans un projet : s'approprier la procédure, comprendre les attendus du dossier, la certification visée et le travail à réaliser.*
- *Explorer ses expériences : identifier connaissances, aptitudes et compétences au regard de la certification ; le cas échéant compléter le parcours professionnel par des mises en situation pratiques en entreprise,*
- *Élaborer son dossier de validation : rédiger, confronter sa rédaction, rassembler les preuves pertinentes et organiser son dossier.*
- *Préparer le passage devant le jury : comprendre les attentes, structurer sa présentation, s'entraîner à l'oral.*

PRE-REQUIS :

Avant de vous engager dans une VAE, vous devez vous assurer de justifier d'une expérience professionnelle significative (salarisée, non salariée, bénévole ou de volontariat) en rapport direct avec la certification (dans sa totalité ou par bloc de compétences) que vous visez.

CONTENU DE LA FORMATION :

➤ **Premier entretien de cadrage (1 heure) à titre d'information**

Objectif 1 : informer le demandeur/salarié, sur la VAE

- Accueil, présentation de la structure
- Expliquer ce qu'est la VAE, les conditions d'éligibilité
- Détailler la procédure de VAE livret 1 → Livret 2 → Jury
- Donner une vision des rôles : salarié, accompagnateur, certificateur, jury
- Expliquer les financements possibles
- Présenter les délais, moyens, et contraintes du parcours
- Contractualiser

➤ **Deuxième entretien de cadrage et de diagnostic (3 heures inclus dans la constitution du dossier de faisabilité)**

Objectif 2 : Vérifier la pertinence du projet

- Étudier le parcours du demandeur/salarié via CV
- Identifier les compétences pouvant être mobilisées dans l'expérience professionnelle
- Vérifier le lien avec la certification envisagée
- Confirmer ou réorienter le choix du diplôme, titre, formation par un test de positionnement
- S'inscrire sur France VAE, (Vérifier la faisabilité du livret 1, identifier le certificateur, les prérequis)

- Poser les bases du planning global VAE et le temps d'accompagnement

➤ **Constitution et dépôt du dossier de faisabilité (20h max comprenant le temps de l'entretien de cadrage diagnostic)**

Objectif : Compléter le dossier de faisabilité

Justifier d'au moins 1 an d'expérience ou plus de 1600 heures

- Constituer le dossier, justificatifs d'expérience, CV, attestations,
- Décrire le parcours professionnel
- Envoi du dossier au certificateur (réponse de la notification de recevabilité en deux mois maximum).

➤ **Accompagnement à la rédaction du livret de validation (40 à 48h)**

Objectif : Rédiger les compétences acquises et les preuves associées

- Présentation du dossier de validation
- Prendre en compte le référentiel de certification visée
- Entretien d'explicitation
- Méthodologie de rédaction des activités
- Cibler, Inventorier les compétences, expériences en lien direct avec la certification
- Apporter les correctifs nécessaires, remédiations
- Méthodologie de relecture
- Dépôt du dossier de validation

Rythmes possibles :

Accompagnement standard : **1 rencontre/semaine**

Accompagnement intensif : **2 rencontre/semaine**

➤ **Préparation Oral de validation 14h**

- Entraînement oral
- Simulations, cas pratiques
- Mises en situations selon la certification visée

➤ **Suivi post-jury dans le cadre d'une validation partielle**

Objectif : Mise en place du plan d'action

- Etude de préconisation du jury
- Elaborer le plan d'action

PUBLIC :

Demandeurs d'emploi

Salariés

Indépendants

Fonctionnaires

Toute personne souhaitant valoriser son expérience professionnelle

PRE-REQUIS MATERIELS :

Disposer d'un ordinateur portable de préférence ou d'une tablette...

Avoir une connexion internet à son domicile
Être à l'aise dans l'utilisation de l'outil bureautique est un plus
Si ce n'est pas le cas, voir les conditions avec le centre

PERIODE :

Selon le candidat

MODALITES :

Présentiel
Distanciel synchrone (visio)
Mixte

METHODES ACCOMPAGNEMENTS

Accueil, bilans
Echanges interactifs, Entretiens physiques, téléphoniques
Supports documentaires
Recherche de stage ou de formation complémentaire
Travail en autonomie



EVALUATIONS ET MODALITES DE SUIVI DE L'ACCOMPAGNEMENT :

Mise en place du planning personnalisé,
Entretiens individuels et/ou collectifs
Rencontres selon le rythme choisi
Méthode de rédaction et de relecture
Formation ponctuelle si nécessaire pour adapter les connaissances et lever les freins
Accompagner à une immersion en entreprise si nécessaire pour renforcer les compétences
Mise en situation oral
Envoi des documents auprès de France VAE, ou le certificateur, ou la DEETS
Evaluation satisfaction en fin de parcours

VALIDATION DE LA VAE

La validation des acquis de l'expérience est **sanctionnée par le passage d'un oral et ou d'une mise en situation devant un jury qui a vocation à sanctionner l'ensemble de compétences ciblées par le référentiel.**

- **Obtention de blocs de compétences et/ou d'un TITRE PROFESSIONNEL** ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale
- **Obtention d'un diplôme de l'éducation nationale ou de l'état**

L'inscription au passage de cette certification est effectuée par le centre/ou dans un centre partenaire, auprès du certificateur déclaré (Ministère du Travail, Education Nationale, Ministère de la santé...) ou sur la plateforme France Vae..

**Attention : La notification de recevabilité n'est valable qu'une année
Vous avez 5 ans maximum pour valider tous les blocs de compétences d'un titre professionnel**

TARIFS :

Cout premier entretien de cadrage : 30 euros

(Dans le cas d'une contractualisation, ce coût est déduit de n'accompagnement au livret de recevabilité)

Accompagnement à la demande de recevabilité : 300 euros (14 à 20 h, Devis à demander)

Accompagnement au livret de validation : 1800 euros (40 à 48h, Devis à demander)

En cas de formation, le titulaire devra s'acquitter des frais pédagogiques ou faire une demande auprès de FT, ou son CPF.

Les frais de certification pour l'entretien jury VAE sont à la charge du candidat.

Prise en charge possible de l'accompagnement par les financeurs publics ou compte CPF

Particuliers : échancier possible

EQUIVALENCES ET DISPENSES

Équivalences possibles avec certains diplômes, (voir avec le référentiel du titre, diplôme visé, site France Compétences)

La dispense de domaines de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant sans avoir à passer les épreuves de certification s'y rapportant.

A valider avec le centre concernant les modalités de dispenses éventuelles

TAUX DE REUSSITE : en cours

TAUX DE SATISFACTION : 100% (accompagnement à la demande de recevabilité)
Note sur un candidat

TAUX D'ABANDON :

ACCESSIBILITE HANDICAP :

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap physique à la condition qu'elles puissent utiliser un ordinateur, une tablette et/ou un smartphone.
Elles ne pourront pas bénéficier de regroupement sur site surtout lorsque la demande d'entrée en formation est formulée en cours de session.

L'organisme peut en démarrage de session (uniquement) disposer d'un local permettant l'accès aux personnes en situation de handicap physique.

Les personnes malentendantes et malvoyantes ne pourront toutefois pas bénéficier, de manière autonome, de l'ensemble des services proposés :

- Les personnes malentendantes ne pourront pas exploiter la visioconférence sauf si elles disposent d'un logiciel transcripteur, ni bénéficier des rendez-vous téléphoniques.

Resteront accessibles : les visuels de nos supports de formation écrits, la réalisation des quizz en ligne nécessaire à la réalisation du parcours ; des rendez-vous sur la plateforme de communication (zoom, google meet) à l'aide du « chat ».

- Les personnes malvoyantes ne pourront pas exploiter les visuels de nos contenus vidéos et nos supports de formation écrits, ni réaliser les quizz en ligne sans être accompagnées.

Resteront accessibles : l'audio de nos contenus vidéo, les formats podcast quand ils sont proposés et les rendez-vous téléphoniques avec nos intervenants, ou visioconférences.

Nos équipes sont à votre disposition pour plus de renseignements...

MODALITES D'ACCES

L'accès à nos formations peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

L'accès à nos formations peut être initiée à la demande des bénéficiaires (des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail dont le projet VAE est validé par le conseiller, ou encore à la demande des particuliers qui souhaitent acquérir un diplôme, une certification...

Le CPF est mobilisable pour certaines de nos actions. La notification suivante sera portée : « Eligible au CPF ».

Pour chaque demande, notre service réalise un entretien téléphonique ou un entretien physique au sein de nos locaux. Nous prenons en compte les attentes, les parcours, les contraintes, des candidats. Le choix de l'action ainsi formulé, lors de cet entretien, les modalités de déroulement et de sanction de la formation, le ou les objectifs, les connaissances et les compétences acquises, les sources de financement, etc..., sont précisés. Une fiche technique ou une fiche action est alors remise au candidat pour des éventuelles démarches auprès de son employeur ou le commanditaire.

Nous demandons aux candidats voulant accéder à une VAE de compléter un dossier de candidature accompagné de pièces justificatives.

Par la suite, des devis sont alors émis auprès des commanditaires, ou du particulier pour accord de financement.

A réception du devis signé et validé l'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges avec notre service formation et le commanditaire.

Le délai d'accès à l'action de VAE, tient compte de ces différentes formalités afin d'être accessible dans un temps minimum de deux semaines avant le début de l'action.

CONTACT & INSCRIPTION

Directrice de la structure et référente handicap (Mme PEREIRA-NIETO 0690 63 91 75)

Résidence J.Reimonenq Bellevue- 97115 Ste-Rose

kemecyformation @laposte.net

0690 639 175 – 0590 598773

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 01973121097 auprès du préfet de la région de Guadeloupe

